

C&S Premium Leaders Novembre 2026



Titre de créance complexe de droit français présentant **un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.**

C&S Premium Leaders Novembre 2026 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 27 mai 2026 au 20 novembre 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- **Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance S.A.** (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis⁽¹⁾ (le « Garant »). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.
- **Éligibilité: Comptes-titres (moins de 150 investisseurs)⁽³⁾, contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite.**
- **Code ISIN** : FR0014018OP5

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Communication à caractère promotionnel

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

(1) Notations de crédit : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A2 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

(3) La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.



Objectifs d'investissement

C&S Premium Leaders Novembre 2026 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Une exposition à la performance d'un indice (nommé ci-après l'« Indice ») : l'indice iEdge Transatlantic Large-Cap Leaders Decrement 50 Points GTR Index®. L'indice est calculé dividendes bruts réinvestis et diminué d'un montant fixe de 50 points par an, prélevé sur une base quotidienne.

- Le versement d'un coupon inconditionnel de 2,30 %⁽¹⁾ du 1^{er} au 8^e trimestre aux Dates de Paiement de Coupon⁽²⁾.
- À partir du 6^e trimestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial, majoré à partir du 9^e trimestre, d'un gain de 2,30 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé, soit 9,20 % par année écoulée, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾.
- La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 6^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres pour atteindre 67,00 % du Niveau Initial au 39^e trimestre.
- À l'échéance des 10 ans (40 trimestres), en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ augmenté d'un gain final de 73,60 %⁽¹⁾ (soit 2,30 % par trimestre écoulé), si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 66,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 66,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ mais supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance C&S Premium Leaders Novembre 2026, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Évaluation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au Niveau de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.** Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 20 novembre 2026 jusqu'à la Date d'Échéance (le 27 novembre 2036) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 20 novembre 2026 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **C&S Premium Leaders Novembre 2026**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

(2) *Veillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).*

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- Le versement d'un coupon inconditionnel de 2,30 %⁽¹⁾ du 1^{er} au 8^e trimestre aux Dates de Paiement de Coupon.
- À partir du 6^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽⁴⁾, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et **recupère son Capital Initial majoré à partir du 9^e trimestre, d'un gain de 2,30 %⁽³⁾ par trimestre écoulé, soit 9,20 % par année écoulée (soit un TRA net maximum de 8,31 %).**
- À l'échéance des 40 trimestres (10 ans), si **C&S Premium Leaders Novembre 2026** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 66,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 73,60 %⁽³⁾ (soit 2,30 % par trimestre écoulé depuis le 9^e trimestre), en plus des coupons inconditionnels déjà perçus aux titres des trimestres 1 à 8 (soit un TRA net maximum de 6,55 %).
- À l'échéance des 40 trimestres (10 ans), si **C&S Premium Leaders Novembre 2026** n'a pas été rappelé par anticipation, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 66,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽³⁾.**
- Effet dégressif** : la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 6^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres pour atteindre 67,00 % du Niveau Initial au 39^e trimestre.
- Point d'entrée** : L'investisseur bénéficie d'un point d'entrée correspondant au niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 13 mai 2026 et le 20 novembre 2026.

INCONVÉNIENTS

- C&S Premium Leaders Novembre 2026 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de **C&S Premium Leaders Novembre 2026** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 66,00 % et 50,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 6 trimestres à 40 trimestres, soit de 1 an et demi à 10 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité au gain de 2,30 %⁽³⁾ par trimestre écoulé⁽¹⁾**, soit 9,20 % par année écoulée (soit un TRA net maximum de 8,31 %), en cas de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (**Effet de Plafonnement du Gain**).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'Indice est un indice avec décrétement** et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé dividendes bruts réinvestis et diminué d'un montant fixe⁽⁵⁾ de 50 points par an (prélevé sur une base quotidienne). Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- L'Indice contient des valeurs libellées dans une devise différente de l'euro : le niveau de l'Indice pourra donc être impacté par l'évolution des taux de change
- Compte tenu de la durée de la période de commercialisation, les conditions de marché à la date d'émission du produit **C&S Premium Leaders Novembre 2026** peuvent s'avérer sensiblement différentes des conditions prévalant au moment où un investisseur a choisi de souscrire à l'offre.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

(2) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé sur le Marché aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 13 mai 2026 et le 20 novembre 2026.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(4) La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 6^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres pour atteindre 67,00 % du Niveau Initial au 39^e trimestre.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le titre de créance C&S Premium Leaders Novembre 2026 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours de l'Indice (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Détails du mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 13 mai 2026 et le 20 novembre 2026.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU 6^e AU 39^e TRIMESTRE

Du 6^e au 39^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽⁵⁾, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾:

$$\begin{aligned} & \text{Son Capital Initial} \\ & + \\ & \text{Un gain de 2,30 \% par trimestre écoulé à partir du 9^e trimestre, soit 9,20 \% par année écoulée} \\ & \text{(soit un TRA net maximum⁽³⁾ de 8,31 \%⁽⁴⁾)} \end{aligned}$$

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **C&S Premium Leaders Novembre 2026** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DES 10 ANS – 40 TRIMESTRES

À la Date d'Évaluation Finale, le 20 novembre 2036, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 66,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 27 novembre 2036 :

$$\begin{aligned} & \text{Son Capital Initial} \\ & + \\ & \text{Un gain final de 73,60 \%, soit 9,20 \% par année écoulée à partir du 9^e trimestre} \\ & \text{(soit un TRA net⁽³⁾ de 6,55 \%)} \end{aligned}$$

Cas médian

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 66,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 27 novembre 2036 :

$$\begin{aligned} & \text{L'intégralité de son Capital Initial} \\ & \text{(soit un TRA net⁽³⁾ de 0,98\%)} \end{aligned}$$

Cas défavorable

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 27 novembre 2036 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice
(soit un TRA net⁽³⁾ strictement inférieur à -5,60 %)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice.

Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

À noter: L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Évaluation Trimestrielle du 6^e au 39^e trimestre) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Évaluation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **C&S Premium Leaders Novembre 2026** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Évaluation Trimestrielle.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final

(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, de retraite ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte titres en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux)

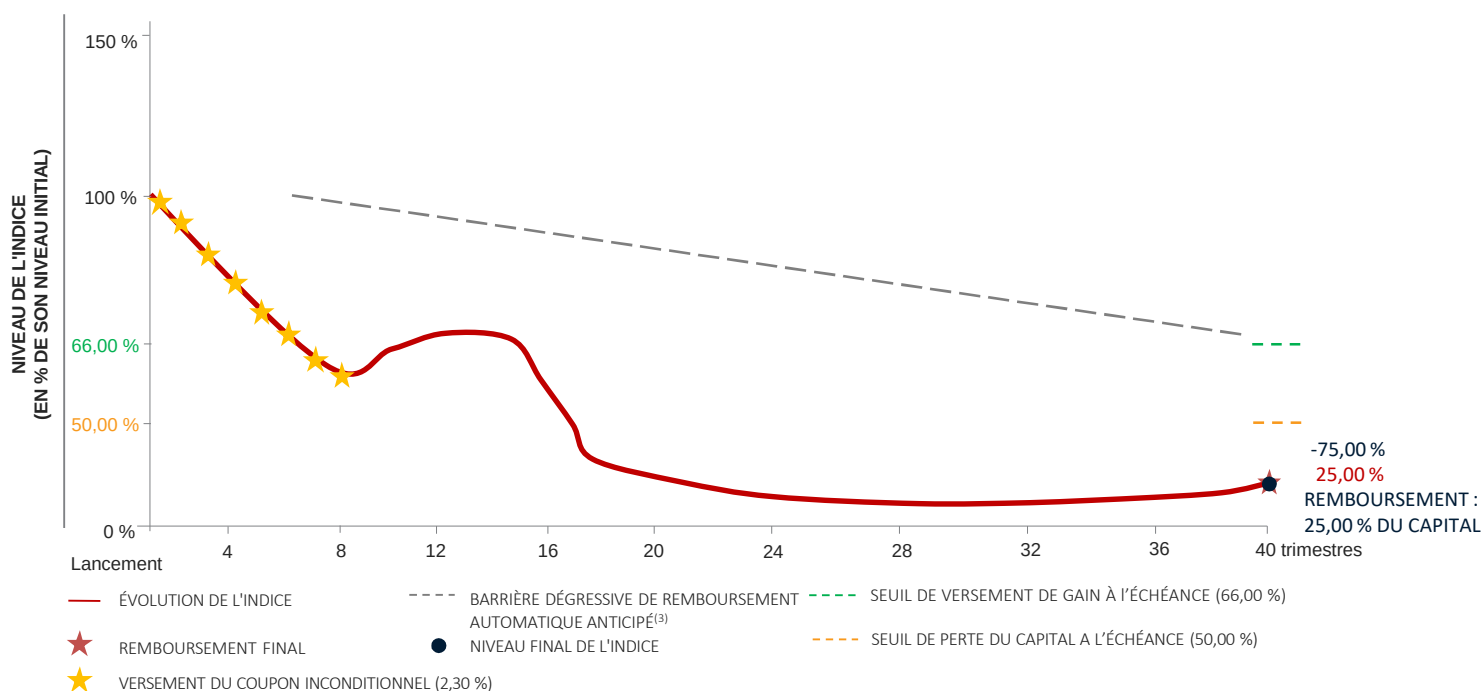
(4) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 102,30 % en plus des coupons déjà perçus à la 3^e Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 27 novembre 2028)

(5) La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 6^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres pour atteindre 67,00 % du Niveau Initial au 39^e trimestre.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DU NIVEAU DE L'INDICE (SUPÉRIEURE À 50 %)



- Le versement d'un coupon inconditionnel de 2,30 %⁽¹⁾ du 1^{er} au 8^e trimestre aux Dates de Paiement de Coupon.
- À chaque Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽³⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 25,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 75,00 %) : l'investisseur reçoit 25,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 75,00 %.
- Remboursement final : 25,00 % du Capital Initial**
- Coupons inconditionnels perçus : 18,40 % du Capital Initial au titre des trimestres 1 à 8**
- TRA net⁽²⁾ : -11,73 % (contre -12,91 % pour un investissement direct dans l'Indice)**

Information importante : la valorisation de **C&S Premium Leaders Novembre 2026** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽³⁾, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 66,00 % et 50,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

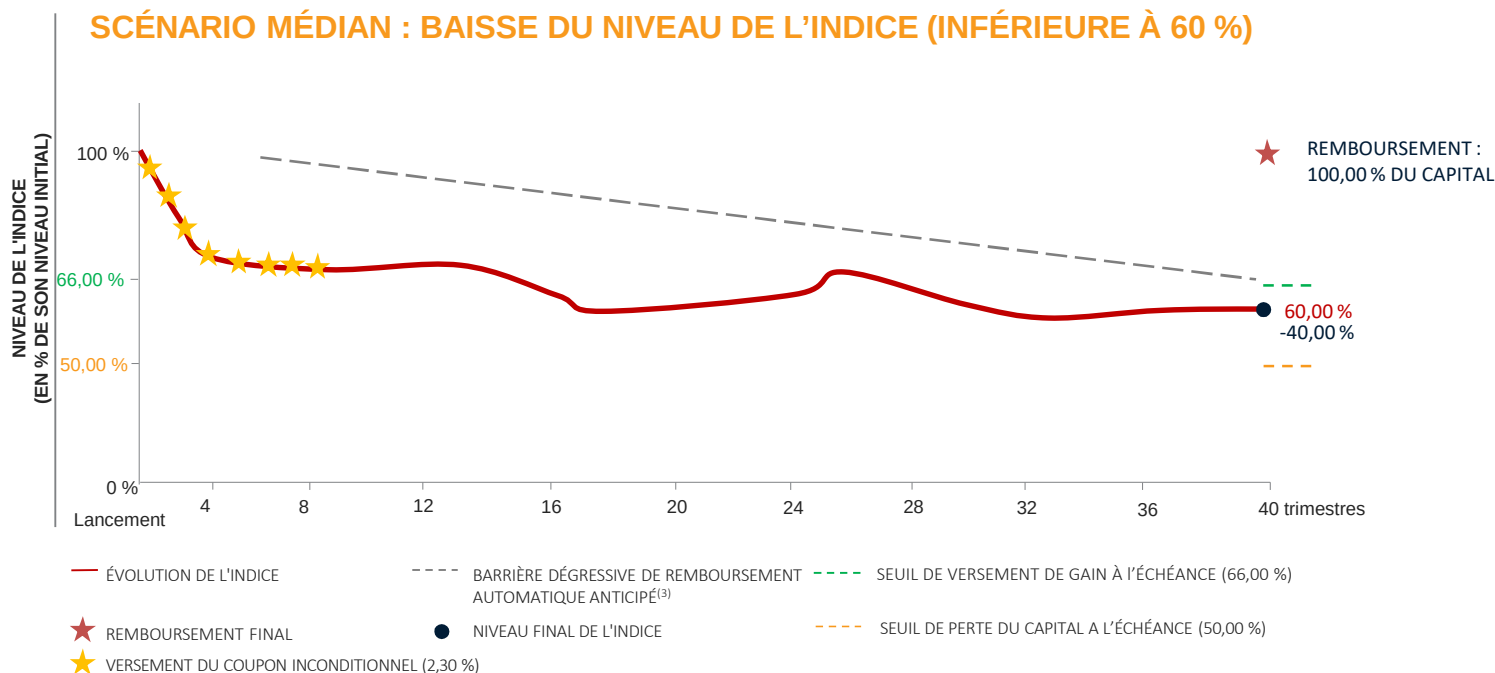
(2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(3) La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 6^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres pour atteindre 67,00 % du Niveau Initial au 39^e trimestre.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DU NIVEAU DE L'INDICE (INFÉRIEURE À 60 %) (INFÉRIEURE À 60 %)



- Le versement d'un coupon inconditionnel de 2,30 %⁽¹⁾ du 1^{er} au 8^e trimestre aux Dates de Paiement de Coupon.
- À chaque Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽³⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 60,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 40,00 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.
- Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial**
- Coupons inconditionnels perçus : 18,40 % du Capital Initial au titre des trimestres 1 à 8**
- TRA net⁽²⁾ : 0,98 % (contre -4,97 % pour un investissement direct dans l'Indice)**

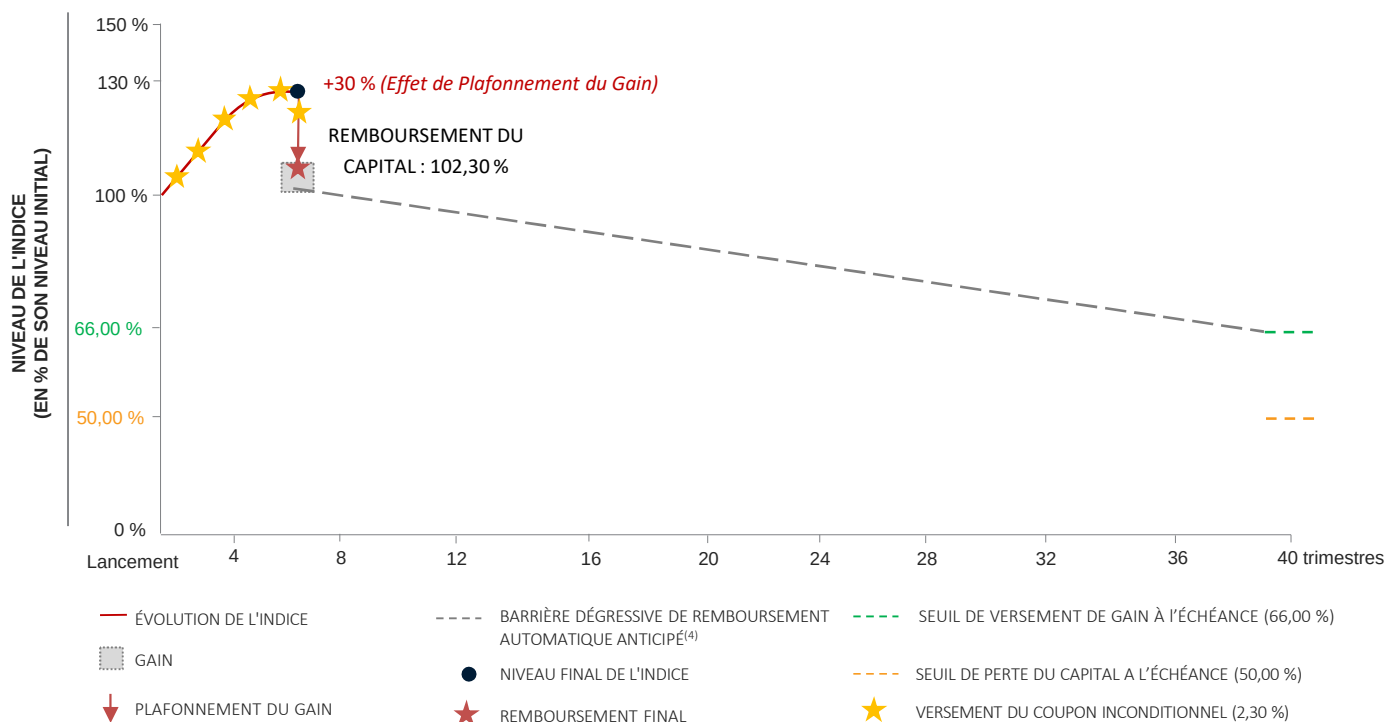
Information importante : la valorisation de **C&S Premium Leaders Novembre 2026** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽³⁾, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 66,00 % et 50,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).
 (2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
 (3) La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 6^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres pour atteindre 67,00 % du Niveau Initial au 39^e trimestre.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



- Le versement d'un coupon inconditionnel de 2,30 %⁽¹⁾ du 1^{er} au 8^e trimestre à Date de Paiement de Coupon.
- À l'issue du 6^e trimestre, le niveau de l'Indice est égal à 130,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- Remboursement anticipé : 100,00 % du Capital Initial + un dernier coupon de 2,30 %.**
- Coupons inconditionnels perçus : 13,80 % du Capital Initial au titre des trimestres 1 à 6**
- TRA net⁽²⁾ : 8,27 % (contre 18,80 % pour un investissement direct dans l'Indice)**

Information importante : la valorisation de **C&S Premium Leaders Novembre 2026** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽⁴⁾, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 66,00 % et 50,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

- (1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).
- (2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
- (3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
- (4) La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 6^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres pour atteindre 67,00 % du Niveau Initial au 39^e trimestre.

Présentation de l'indice

L'indice **iEdge Transatlantic Large-Cap Leaders Decrement 50 Points GTR®** est un indice administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Il est composé d'une **sélection fixe de 6 entreprises européennes et 4 américaines** : Goldman Sachs Group Inc, Oracle Corp, Siemens Energy AG, Palantir Technologies Inc, Tesla Inc, Bayerische Motoren Werke AG, Rheinmetall AG, Banco Bilbao Vizcaya Argentari, ASML Holding NV et LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton. La composition de l'Indice est définie lors de son lancement, intervenu le 08/01/2026, et reste inchangée sur toute la durée de vie de l'Indice, sauf en cas d'opération sur titres. Les 10 valeurs de l'indice sont équipondérées, ce qui signifie que chacune représente 10 % de son poids global à chaque date de rebalancement trimestriel.

L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant un montant fixe de 50 points par an sur une base quotidienne. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du montant fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, cette baisse sera accélérée et amplifiée, car ce montant fixe de niveau constant pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts versés sur les 10 dernières années est de 43,83 points. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'Indice contient des valeurs libellées dans une devise différente de l'euro : le niveau de l'Indice pourra donc être impacté par l'évolution des taux de change.

La consultation de l'Indice iEdge Transatlantic Large-Cap Leaders Decrement 50 Points GTR® est accessible sur le site de l'administrateur <https://www.sgx.com/indices/products/LCAP10DG>, sur une page publique du site de Natixis <https://equityderivatives.natixis.com/fr/indice/LCAP10DG>, sur la page du site de Zone Bourse <https://www.zonebourse.com/cours/indice/IEDGE-TRANSATLANTIC-LARGE-201866133/>, ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : LCAP10DG).

Évolution historique et simulée de l'indice iEdge Transatlantic Large-Cap Leaders Decrement 50 Points GTR®

Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice le 08/01/2026 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances et/ou simulations passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg, du 21/05/2016 au 21/05/2026

Performances simulées et cumulées au 21/05/2026	1 an	5 ans	10 ans
Indice iEdge Transatlantic Large-Cap Leaders Decrement 50 Points GTR®	27,27 %	171,57 %	236,42 %

Source : Bloomberg, du 21/05/2016 au 21/05/2026

Caractéristiques principales

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis dans le cadre du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A2 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 27 mai 2026 (9h00 CET) au 20 novembre 2026 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR00140180P5
Valeur Nominale	1 000 EUR
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Sous-jacent	Indice iEdge Transatlantic Large-Cap Leaders Decrement 50 Points GTR® (code Bloomberg : LCAP10DG), calculé dividendes bruts réinvestis et diminué d'un montant fixe de 50 points par an (prélevé sur une base quotidienne)
Prix d'Émission	Le prix d'Émission commencera à 99,00 % le 27 mai 2026 et progressera pendant la Période de commercialisation pour atteindre 100 % le 20 novembre 2026. Le détail des prix d'Émission est consultable dans les Conditions définitives.
Date d'Émission	27 mai 2026
Dates d'Évaluation Trimestrielle	Le 20 ^e jour du 1 ^{er} mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le dernier jour n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 22 février 2027, et jusqu'au 20 août 2036. Pour la liste complète des Dates d'Évaluation Trimestrielle, veuillez-vous référer aux Conditions Définitives. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le Niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Paiement de Coupon inconditionnels	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 1 mars 2027, et jusqu'au 27 novembre 2028. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé éventuel	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 29 mai 2028, et jusqu'au 27 août 2036. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Niveau Initial	Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé sur le Marché aux Dates d'Évaluation Initiale.
Dates d'Évaluation Initiale	13 mai 2026 et le 20 novembre 2026.
Date d'Évaluation Finale	20 novembre 2036
Date d'Échéance	27 novembre 2036
Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé	La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 6 ^e trimestre et diminuera de 1,00 % tous les trimestres pour atteindre 67,00 % du Niveau Initial au 39 ^e trimestre.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
Périodicité et publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Telekurs et Reuters.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Cotation	Bourse du Luxembourg
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. La commission sera versée au distributeur à l'issue de la période de commercialisation et/ou prendra la forme d'une réduction du prix de cession des titres au distributeur. Elle sera acquise de manière définitive par le distributeur quelle que soit la durée de détention des titres. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,15 % du montant des Titres détenus et sur la durée de détention de Titres par les porteurs. Le prix d'offre du titre de créance inclut la commission de distribution. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Cadre de distribution	Comptes-titres (moins de 150 investisseurs) ⁽¹⁾ , contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et de retraite

⁽¹⁾ La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Informations importantes

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec **C&S Premium Leaders Novembre 2026** qui commercialise le titre de créance **C&S Premium Leaders Novembre 2026**.

Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs (moins de 150 investisseurs) au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres de créance sur le marché réglementé du Luxembourg. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSearch>).

Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres de créance sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 25-198 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 25 mai 2026 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014018OP5/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT SGX®

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'Indice et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

Natixis
Société Anonyme au capital de 6 339 247 192 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME

Date de rédaction de la brochure : 22/05/2026

